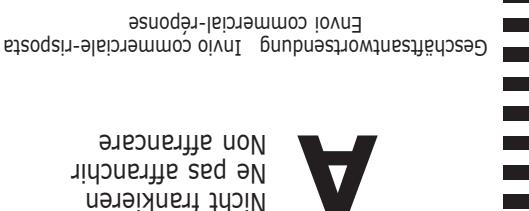


1207 Genève
rue du Lac 12

ASLOCA



1201 Genève
Rue des Terreaux-du-Temple 6
Organisation fédérée regroupant l'ensemble
des syndicats de la République et canton de Genève
Communauté genevoise d'action syndicale
CoopAs

signez le référendum

NON aux loyers **abusifs** et
aux **résiliations** des baux

Attention, les associations de locataires sont favorables à ce que des locaux commerciaux soient transformés en appartement, mais **pour autant** que ces appartements soient soumis au contrôle des loyers, afin que les loyers répondent **aux besoins** de la majorité de la population.

C'est bien parce qu'il y a un grand nombre de bureaux vacants actuellement que les milieux immobiliers trouvent intéressant financièrement de les transformer en appartement, pour autant qu'ils puissent pratiquer les loyers qu'ils veulent. Mais pour cela il fallait modifier la loi et c'est ce qui vient d'être voté.

Récoltons des signatures **jusqu'au 5 novembre prochain**.

Rappel : seul-e-s les citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans le canton de Genève peuvent signer – toutes les communes peuvent être réunies sur une même feuille.

NON aux loyers abusifs et aux résiliations de baux !

Les milieux immobiliers et ses représentants au Grand Conseil repartent à l'assaut des lois de protection des locataires.

Ils sont parvenus à faire adopter la loi 11394 qui prévoit deux choses :

- de supprimer définitivement tout contrôle des loyers pour les locaux commerciaux transformés en logements ;
 - d'offrir au bailleur la possibilité de retransformer librement dans le futur ces logements en bureaux et, ainsi, de chasser le locataire de son appartement.

Alors que Genève subit une grave crise du logement, les bailleurs et leurs représentants au Grand Conseil s'octroient un véritable permis de spéculer !

Pour la protection des locataires contre les loyers abusifs et les congés, signez et faites signer la Loi 11394 !

Alors que Genève subit une grave crise du logement, les bailleurs et leurs représentants au Grand Conseil s'octroient un véritable permis de spéculer !

Ce référendum est notamment soutenu par : l'ASLOCA, le Mouvement populaire des familles (MPF), le Collectif des associations d'habitants, l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP), l'Association des habitants de la Jonction (AHJ), l'Association des locataires de la Gradelle, le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), le Parti socialiste, Les Verts, Ensemble à gauche.

REFERENDUM contre la Loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) du 19 septembre 2014

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent conformément au chapitre IV du titre III (art. 65 à 70) de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la Loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (L520) (11394), du 19 septembre 2014 soit soumise à la votation populaire.

Celui qui celle ou qui amose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100E la Vocation populaire.

Dear Dr. Clegg, I would like to express my support for the proposed amendment to the U.S. Constitution. As a concerned citizen, I believe that the proposed amendment is a necessary step towards ensuring the protection of individual rights and freedoms. The proposed amendment would provide a clear and enforceable guarantee of the right to privacy, which is essential for maintaining personal autonomy and dignity. It would also help to protect individuals from government overreach and infringement on their constitutional rights. I urge you to support this important proposal and work towards its adoption.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Elle ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. En matière cantonale, seul-e-s les citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans le canton de Genève peuvent signer. **Les électrices et électeurs de communes différentes peuvent signer sur la même feuille.** Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer le présent référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.